



**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE NANTES
CHANCELIERÈ DES UNIVERSITÉS**

Vu le décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

Vu la circulaire du 21 juillet 2015 parue au BO du 23 juillet 2015 relative au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique.

ARRÊTE

ARTICLE 1

Une session d'examen du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) est organisée au titre de l'année 2027 dans l'académie de Nantes.

ARTICLE 2

Les candidats s'inscrivent :

- Soit à l'épreuve d'admissibilité ;
- Soit aux épreuves d'admission (candidats bénéficiant de l'admissibilité des années précédentes dans les limites prévues par la circulaire du 21 juillet 2015).

Les registres d'inscription seront ouverts :

- **Admission** : du lundi 08 au vendredi 26 juin 2026
- **Admissibilité** : du lundi 07 au vendredi 25 septembre 2026

ARTICLE 3

Les inscriptions s'effectuent via le formulaire en ligne dédié, accessible sur le site de l'académie de Nantes : <http://www.ac-nantes.fr> (rubrique "Concours/Métiers/RH", "Certifications des enseignants", "Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique").

Les confirmations d'inscription accompagnées des pièces justificatives demandées devront être adressées par mail, pour :

- **Admission** : Le vendredi 03 juillet 2026
- **Admissibilité** : Le vendredi 02 octobre 2026

au plus tard, à l'adresse : dec.concours.certif@ac-nantes.fr

ARTICLE 4

Les candidats qui se sont inscrits à l'épreuve d'admissibilité doivent déposer le dossier demandé via l'application Magistère pour le mercredi 10 mars 2027 au plus tard.

Les candidats qui se sont inscrits aux épreuves d'admission doivent déposer leur mémoire professionnel via l'application Magistère pour le mardi 04 mai 2027 au plus tard.

ARTICLE 5

L'épreuve d'admissibilité se déroulera du mercredi 07 au jeudi 08 avril 2027.

L'épreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien (1^{ère} épreuve d'admission) se déroulera du lundi 04 janvier au vendredi 16 avril 2027.

L'épreuve de soutenance du mémoire professionnel (2^{ème} épreuve d'admission) se déroulera du mercredi 12 au jeudi 13 mai 2027.

ARTICLE 6

Le Secrétaire général de l'Académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 19 mai 2026

*Pour la Rectrice et par délégation
le Directeur des Examens et Concours*



Jean-Eudes AYMER